

## CALENDRIER DE L'ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OLYMPIADE 2024/2028

Mise à jour le 28/05/2024

ACTIONS	DELAIS	DATE DE REFERENCE	REFERENCES	DATES DE REALISATION
Approbation des Statuts en Assemblée Générale.	Avant 1 <sup>er</sup> janvier 2024		<b>Art. 6.3.3.2. des Statuts</b>	28/10/2023
Après avis de la CEF, le Bureau Exécutif détermine la période de vote.	Au moins 2 mois avant le début de la période de vote	<b>AVANT LE 16 SEPTEMBRE 2024</b>	<b>Art. 7.3.2.1. des Statuts</b>	<b>JUIN 2024</b>
Diffusion aux instances dirigeantes, CS et aux LRVB des dates de la période électorale <b>(Du LUNDI 16 NOVEMBRE 2024 JUSQU'AU 15 DECEMBRE 2024)</b>				<b>JUIN 2024</b>
Les LRVolley indiquent une date d'AG régionale dans la période de vote au Bureau Exécutif.	Au maximum 60 jours après la diffusion des dates de la période électorale	<b>AU PLUS TARD EN AOUT 2024</b>	<b>Art. 7.3.2.3. des Statuts</b>	
Le Bureau Exécutif valide les dates d'Assemblée Générale de chaque LRVolley et les communique à la CEF. Si aucune date n'a été proposée avant expiration du délai ou que cette date est en dehors de la période de vote, il revient au Bureau Exécutif de fixer une date et/ou de convoquer l'Assemblée Générale de la LRVolley concernée qui peut se réunir à distance et voter électroniquement via un ordinateur personnel.		<b>SEPTEMBRE 2024</b>		<b>SEPTEMBRE 2024</b>
Les dates des Assemblées Générales et des scrutins sont mises en ligne sur le site Internet de la FFvolley.				<b>SEPTEMBRE 2024</b>
Début de la période de campagne électorale.	60 jours avant le début de la période électorale	<b>JEUDI 17 SEPTEMBRE 2024</b>	<b>Art. 7.3.1.3.3. des Statuts</b>	<b>17 SEPTEMBRE 2024</b>

## CALENDRIER DE L'ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OLYMPIADE 2024/2028

Mise à jour le 28/05/2024

ACTIONS	DELAIS	DATE DE REFERENCE	REFERENCES	DATES DE REALISATION
La déclaration de candidatures doit être adressée, sur support papier, sous pli cacheté, au plus tard vingt-et-un (21) jours avant le début de la période de vote, à la CEF de la FFvolley, sise à l'adresse du siège social de la FFvolley, soit : - - par courrier recommandé avec accusé de réception ; par remise en mains propres contre décharge.	21 jours avant le début de la période de vote	<b>VENDREDI 25 OCTOBRE 2024 INCLUS</b>	<b>Article 7.3.1.3.1. des Statuts</b>	
Le collège des représentants de la Ligue Nationale de Volley, composé de deux membres, un homme et une femme, dont son président, devront avoir été élus par l'Assemblée Générale Elective de la Ligue Nationale de Volley a minima 14 jours avant le début de la période de vote de l'Assemblée Générale Elective	14 jours avant le début de la période de vote	<b>VENDREDI 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 2024 INCLUS</b>		
A minima dix (10) jours avant le début de l'AGE, la CEF est chargée de valider : - - - les listes candidates à l'élection du collège principal du CA, les candidats à l'élection du collège des représentants de la LNV, la liste des GSA admis à voter pour l'élection du Conseil d'Administration accompagnée du nombre de voix dont elles disposent conformément au barème défini aux présents Statuts.  Les listes électorales sont communiquées aux LRVolley.	Au moins 10 jours avant le début de la période de vote	<b>MARDI 5 NOVEMBRE 2024</b>	<b>Article 7.3.1.3.2. des Statuts</b>	

## CALENDRIER DE L'ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OLYMPIADE 2024/2028

Mise à jour le 28/05/2024

ACTIONS	DELAIS	DATE DE REFERENCE	REFERENCES	DATES DE REALISATION
Le service informatique procède à des tests du système de vote électronique et du système de dépouillement sous le contrôle de la CEF.	Au moins 7 jours avant le début de la période de vote	<b>MARDI 5 NOVEMBRE 2024</b>	<b>Article 7.3.2.2. des Statuts</b>	<b>MARDI 5 NOVEMBRE 2024</b>
La CEF procède au scellement des urnes.	La veille de la période de vote	<b>VENDREDI 15 NOVEMBRE 2024</b>		<b>VENDREDI 15 NOVEMBRE 2024</b>
Fin de la campagne électorale	La veille de la période électorale à 23h59	<b>VENDREDI 15 NOVEMBRE 2024 A 23h59</b>	<b>Article 7.3.1.3.3. des Statuts</b>	<b>VENDREDI 15 NOVEMBRE 2024 A 23h59</b>

**CALENDRIER DE L'ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
OLYMPIADE 2024/2028**

Mise à jour le 28/05/2024

ACTIONS	DELAIS	DATE DE REFERENCE	REFERENCES	DATES DE REALISATION
<b>JOUR J - DEBUT DE LA PERIODE ELECTORALE</b>				<b>SAMEDI 16 NOVEMBRE 2024 à 00h00</b>
<b>Déroulement des scrutins</b>				
<p><u>L'élection du collège principal du Conseil d'administration par l'AGE</u>, composée des représentants directs des GSA à jour de leur cotisation et affiliées à la FFvolley durant la saison précédente, se déroule au scrutin de liste à un tour avec dépôt de listes comportant au moins autant de candidats que de sièges à pourvoir, et au plus deux candidats supplémentaires.</p> <p>L'élection se fait sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation, <u>au cours des AGE de LRvolley</u> dans les conditions prévues ci-après.</p> <p><u>Le collège des représentants de la Ligue Nationale de Volley</u>, composé de deux membres, un homme et une femme, dont son président, qui devront avoir été élus par l'Assemblée Générale Elective de la Ligue Nationale de Volley a minima 14 jours avant le début de la période de vote de l'Assemblée Générale Elective ; ces deux membres sont soumis à l'approbation du corps électoral de l'Assemblée Générale Elective tel que prévu à l'article 7.2. via un scrutin de liste majoritaire à un tour.</p>		<p><b>Article 7.3.2. des Statuts</b></p> <p align="center"><b>&amp;</b></p> <p><b>Article 10.2. des Statuts</b></p>		

## CALENDRIER DE L'ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OLYMPIADE 2024/2028

Mise à jour le 28/05/2024

ACTIONS	DELAIS	DATE DE REFERENCE	REFERENCES	DATES DE REALISATION
<b>JOUR J + 1 MOIS - FIN DE LA PERIODE DE VOTE</b>				<b>DIMANCHE 15 DECEMBRE 2024 A 23h59</b>
<b>Dès la clôture du scrutin, le contenu de l'urne, les listes d'émargement et les états courants gérés par le serveur sont figés, horodatés et scellés automatiquement sur le serveur dans des conditions garantissant la conservation des données.</b>				
La CEF ouvre l'urne électronique et procède au dépouillement.	Le lendemain de la période de vote		<b>Article 7.3.2.5. des Statuts</b>	<b>MARDI 17 DECEMBRE 2024</b>
Les résultats électroniques sont scellés et signés par les membres de la CEF et les observateurs.	A l'issue du dépouillement			<b>MARDI 17 DECEMBRE 2024</b>
Une réunion se tient au plan national à laquelle assistent l'ensemble des candidats à l'élection du Conseil d'Administration de la FFvolley et au cours de laquelle la Commission Electorale Fédérale procède à la proclamation des résultats.	A l'issue du vote		<b>Article 7.3.2.5.1. des Statuts</b>	<b>MARDI 17 DECEMBRE 2024</b>
Publication d'une synthèse des résultats sur le site Internet de la FFvolley.				